

Questions au Feuilleton

[Texte]

SERVICE DE TRAVERSISERS BORDEN-CAP TOURMENTINE—LE TYPE ET LES DIMENSIONS DES NAVIRES

Question n° 99—M. Macquarrie:

1. A-t-on décidé du type et de la taille du bateau qu'on ajoutera au service de traversiers Borden-Cap Tourmentin?
2. Combien de véhicules (automobiles, camions et autres) le nouveau bateau pourra-t-il transporter?
3. Combien de wagons pourra-t-il transporter?
4. Quel en est le coût total approximatif?
5. Quand a) fera-t-on les appels d'offres, b) le nouveau bateau entrera-t-il en service?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1 à 5. Des fonds n'ont été affectés que pour la conception.

COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS—LES EMPLOYÉS À FORFAIT

Question n° 202—M. McKenzie:

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de la Commission canadienne des transports et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?
2. Quel a été le montant total versé a) en 1975, b) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): La réponse de la Commission canadienne des transports est la suivante: 1. Huit personnes détiennent des contrats les autorisant à assurer des services personnels. Quatre d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite.

2. a) \$121,483. La somme de \$26,444 a été versée à des fonctionnaires à la retraite. b) \$132,533. La somme de \$87,738 a été versée à des fonctionnaires à la retraite.

VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT—LES EMPLOYÉS À FORFAIT

Question n° 243—M. McKenzie:

1. Au total combien de personnes détiennent des contrats de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et combien d'entre elles sont des fonctionnaires à la retraite?
2. Quel a été le montant total versé a) en 1975, b) en 1976 à ces personnes détenant des contrats et quelle part en ont reçue des fonctionnaires à la retraite?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Voici la réponse de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent: 1. Néant.

2. a) 1975: \$2,266 à un fonctionnaire retraité. b) 1976: néant.

CENTRE NATIONAL DES ARTS—LES EMPLOYÉS PROVENANT DE BUREAUX D'EMPLOI PRIVÉS

Question n° 320—M. McKenzie:

1. Le Centre national des Arts a-t-il eu recours à des agences d'emploi privées pour embaucher des employés a) à temps partiel, b) à plein temps (i) en Colombie-Britannique (ii) en Alberta (iii) en Saskatchewan (iv) au Manitoba (v) en Ontario (vi) au Québec (vii) au Nouveau-Brunswick (viii) en Nouvelle-Écosse (ix) à l'Île-du-Prince-Édouard (x) à Terre-Neuve et, dans l'affirmative, pour combien d'employés dans chaque cas?

2. Le traitement de ces employés était-il tiré du budget supplémentaire et, dans la négative, de quel budget?

3. Par province, quel était a) le taux horaire moyen versé aux agences d'emploi, b) le taux horaire moyen versé aux employés, c) le montant total versé par le Centre national des Arts en (i) 1975 (ii) 1976?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Le Centre national des arts me transmet les renseignements suivants: 1. A Ottawa en 1975 et en 1976, la Corporation du Centre national des arts a eu recours à des bureaux de placement privés dans le cas des employés à temps partiel seulement.

2. La rémunération de ces employés à temps partiel a été tirée du budget principal des dépenses.

3. a) Le taux horaire moyen versé aux bureaux de placement s'établissait à \$6.15 en 1975 et à \$5.92 en 1976. b) Les employés engagés étaient payés directement par les bureaux de sorte que la Corporation ne connaît pas les montants versés. c) Le Centre national des arts a payé un montant total de \$4,672.79 en 1975 et de \$7,851.35 en 1976 pour l'embauche d'employés à temps partiel par l'entremise de bureaux de placement privés.

AÉROPORTS—LES EXCÉDENTS OU LES DÉFICITS D'EXPLOITATION

Question n° 339—M. Stevens:

Quel était le bénéfice ou le déficit des opérations, chaque année de 1972 à 1976 et pour la période de neuf mois prenant fin le 30 septembre 1977 aux aéroports internationaux a) de Toronto à Malton, b) de Montréal à Dorval, c) de Vancouver, d) de Calgary, e) de Winnipeg, f) de Montréal à Mirabel, g) d'Ottawa?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):

Excédent d'exploitation (Déficit)
de 1971-1972 à 1976-1977
(en milliers de dollars)

	a) Malton*	b) Dorval*	c) Vancouver*	d) Calgary**	e) Winnipeg**	f) Mirabel*	g) Ottawa**
1971-1972	3,521	3,953	(227)	73	(1,455)	—	(1,965)
1972-1973	3,591	5,035	302	174	(1,811)	—	(2,178)
1973-1974	540	5,847	635	42	(1,726)	—	(2,497)
1974-1975	4,675	6,706	1,257	488	(2,882)	—	(2,725)
1975-1976	15,288	9,669	1,845	3,263	(880)	(18,382)	(2,040)
1976-1977	22,389	1,983	5,722	4,468	2	(49,821)	(787)

*Ces aéroports sont financés à l'aide d'un fonds renouvelable provenant de prêts portant intérêts. Les autres aéroports sont financés grâce à des crédits budgétaires.

**L'excédent (ou déficit) d'exploitation de ces aéroports a été recalculé pour chaque année de façon à exclure tous les produits de placement et les frais de premier établissement.

Le déficit enregistré à l'aéroport de Mirabel en 1976-1977 est largement dû aux intérêts payés sur les prêts (29 millions) et à un amortissement de 16 millions. Pour 1975-1976, la période étudiée va du 1^{er} décembre 1975 au 31 mars 1976.

Les données relatives à la période qui s'étend du 1^{er} avril 1977 au 30 septembre 1977 ne sont pas encore disponibles.

[M. Pinard.]